



Bienvenue au Judo Club Nancray

Nous vous invitons à compléter et à nous rendre **la fiche d'inscription**. Elle nous permettra notamment de vous joindre en cas d'urgence (annulation imprévue de cours, de tournois...) et restera confidentiellement au sein du club.

Un certificat médical ou l'attestation au questionnaire de santé est obligatoire :

En cas de renouvellement d'inscription : les licenciés seront tenus de présenter l'attestation au questionnaire de santé, jointe à la fiche d'inscription, s'ils attestent avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire d'autocontrôle de santé. En cas de réponse positive à l'une des questions un certificat médical sera exigé.

VERIFIER LA DATE DE VALIDITE DE VOTRE ANCIEN CERTIFICAT MEDICAL

(cf fiche d'inscription)

En cas de première inscription : un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du sport est obligatoire.

Le club dispose d'un **site internet**, <http://www.judoclubnancray.fr>. Vous y trouverez les comptes-rendus de nos manifestations, les tournois à venir, les séances annulées, déplacées et plus généralement tout ce qui a trait à la vie du club.

Nous vous souhaitons une excellente saison 2020-2021.